



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté du Maire portant prise de possession de terrains sans maître

M. Thierry CULMET, Maire de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON;

Mairie 40 Grande Rue 54480 VAL-ET-CHÂTILLON, SIREN 215405408

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-3 et suivants,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 2 mars 2020,

Vu l'arrêté municipal du 15 octobre 2020 déclarant les terrains sans maître,

Vu l'avis de publication du 15 octobre 2020,

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 mai 2021 décidant l'incorporation dans le domaine communal des biens désignés à l'article 1 dudit arrêté,

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'incorporer ces biens dans le domaine communal,

ARRÊTE

Article 1: Les terrains sans maître désignés ci-dessous du territoire de Val-et-Châtillon :

- Au lieu dit Landry références cadastrales section AD parcelle n° 128, contenance 320 m², valeur vénale 96 euros;
- Au lieu dit Basse du Porcher références cadastrales section AD parcelle n° 55, contenance 435 m², valeur vénale 130,50 euros.
- Au lieu dit Basse du Porcher références cadastrales section AD parcelle n° 60, contenance 450 m², valeur vénale 135 euros.
- Au lieu dit Basse du Porcher références cadastrales section AD parcelle n° 71, contenance 960 m², valeur vénale 288 euros.
- Au lieu dit Basse du Porcher références cadastrales section AD parcelle n° 72, contenance 560 m², valeur vénale 168 euros.
- Au lieu dit Basse du Porcher références cadastrales section AD parcelle n° 97, contenance 280 m², valeur vénale 84 euros.
- Au lieu dit La Molière références cadastrales section AD parcelle n° 216, contenance 1085 m², valeur vénale 325,50 euros.
- Au lieu dit La Molière références cadastrales section AD parcelle n° 219, contenance 330 m², valeur vénale 99 euros.
- Au lieu dit sous le chemin de la bouhaie références cadastrales section D n° 48, contenance 1330 m², valeur vénale 399 euros.
- Au lieu dit Les Baulottes... références cadastrales section B parcelle n° 234, contenance 940 m², valeur vénale 282 euros.
- Au lieu dit Fosses la Meix références cadastrales section B parcelle n° 168, contenance 1090 m², valeur vénale 327 euros.
- Au lieu dit Beau Soleil références cadastrales section AB parcelle n° 101, contenance 150 m², valeur cadastrale 45 euros.
- Au lieu dit Cheneau sur la rivière références cadastrales section A parcelle n° 49, contenance 240 m², valeur vénale 72 euros.
- Au lieu dit 3 Route de Cirey références cadastrales section AB parcelle n° 260, contenance 785 m², valeur vénale 235,50 euros.

Sont incorporés dans le domaine communal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON, siren 215405408.

Article 2: Les modalités pratiques du transfert de ces biens dans le domaine communal sont les suivantes: envois au service du cadastre et au service des hypothèques.

Article 3: Le secrétaire de mairie sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois auprès du Tribunal administratif de NANCY.

Fait à VAL-ET-CHÂTILLON, le 13/08/2021

Mr Le Maire,
Thierry CULMET

